

L'INFO COMMUNALE

VOUS TENIR AU COURANT !



Changement ouverture au public de la Mairie à partir du 1er Septembre 2025

Lundi, Mardi et Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
 Mercredi : 8h30-12h
 Jeudi : Fermée

Horaires Bureau CNI
 Lundi et Mardi : 8h30-12h / 13h30-17h
 Mercredi et Vendredi : 8h30-12h
 Jeudi : Fermée

PanneauPocket
 TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Restez INFORMÉ PREVENU ALERTÉ



Commune de Pont de Veyle



Site internet : <https://pont-de-veyle.fr>

Être le premier supporter de notre commune



LE MAIRE, LUC MICHEL

Être le premier supporter de la commune fait partie des devoirs d'un Maire.
 Être le représentant de cette commune dans les différentes institutions afin de défendre ses intérêts, est un autre de ses devoirs.
 Mais un Maire n'est rien sans une équipe soudée, motivée dont l'objectif est le même. Répondre, au mieux, aux attentes de nos concitoyens que nous avons rencontrés lors de la campagne électorale.

Nous nous étions engagés :

- À faire un audit des différents services et financiers, c'est entre autres :
 La modification des horaires d'ouverture de la Mairie afin de permettre à notre équipe administrative d'être plus efficace dans sa mission quotidienne.
 C'est le retour de notre ASVP au sein même de la mairie.
 C'est la modification des règlements de la cantine et de la garderie afin de les adapter au contexte actuel.

L'audit financier a démontré :

Une situation financière saine de notre commune mais au-delà de cet aspect économique, c'est surtout la prospective financière 2025-2032 que nous avons diligentée qui se révèle une aide à la décision indispensable pour les projets à venir.

Projets structurants :

- Suite à l'audit financier et la prospective 2025-2032, c'est l'abandon du projet de la construction d'une nouvelle école (endettement trop important de la commune sur 10 ans qui aboutit à un frein dans d'autres projets structurants et à une augmentation forte des impôts, 15% sur 3 ans) mais plutôt une réhabilitation d'une école.
- C'est l'étude du plan guide qui a débuté en Juin par une étude sur le stationnement et la circulation dans la grande rue.
- C'est la 1ère réunion participative de volontaires Pont de Veylois qui a eu lieu le Mardi 24 Juin afin de présenter le projet et ouvrir le champ de réflexion dans le cadre du Plan guide.

Maintenir le parcours de soins :

- C'est déjà 2 réunions avec nos 4 médecins qui ont été organisées pour parler de l'avenir de la maison médicale. Nous avons également rencontré nos pharmaciens car il n'y a pas de parcours de soins sans prescripteurs et officines de distribution médicale.

Voilà, en résumé, les principales actions de votre équipe municipale depuis notre mise en place du 14 Mars, et vous en découvrirez d'autres tout au long de la lecture de cette "info communale".

Il me reste à vous remercier, encore une fois, de la confiance que vous nous avez témoignée lors de cette élection.

Manifestations à venir

- Samedi 26 Juillet : Jazz en Herbe, concert gratuit au parc du château à partir de 14h
- Dimanche 3 Août : Brocante - Comité des fêtes
- Mercredi 17 Septembre : Bal guinguette sur le parvis de l'église - Commune de Pont de Veyle/Comité d'animation de l'hôpital de Pont de Veyle
- Dimanche 12 Octobre : Pink Run pour octobre rose au parc du château - Association "En parfait accord"/Commune de Pont de Veyle
- Vendredi 5 Décembre : Marché de Noël - Comité des fêtes





Chose promise, chose dûe !
Les travaux du fossé du stade annexe du rugby ont été effectués.
Des arbres ont été plantés pour obstruer l'accès.
Montant des travaux : env 900€

Le Troc aux plantes a eu lieu le Samedi 12 Avril de 10h à 12h sous le marché couvert. Cette manifestation est proposée par le SMIDOM. Ce ne sont pas moins de 30 à 40 personnes qui sont venues échanger, donner et prendre gratuitement des plants ou des graines.



Le pont suspendu et le pont de la cascade ont été rénovés.
La réception des travaux le 10/04/2025.

Montant des travaux :
356000€ de travaux + 68000€ d'études et autres
Subventions :
*Département : 19006€,
*DRAC (Région) : 85395€,
*Communauté de communes de la Veyle : 60000€,
*Fondation Berger Levrault : 3000€.



Une année de plus, les membres du fleurissement se sont activés pour embellir notre commune.

Cette action a un coût :

1415€ de bulbes et vivaces, 1378€ de terreau et engrais, 960€ de fleurs et plantes annuels.
Des arbres ont été plantés autour des composteurs au niveau des HLM pour un montant de 34€.

Vous avez la main verte ou pas ! Vous pouvez nous rejoindre, il suffit de contacter la mairie.



Plan Guide

La communauté de communes a lancé au printemps une étude urbaine intitulée « Plan Guide 2050 » pour Pont-de-Veyle. Cette démarche vise à établir un plan de cohérence valorisant l'attractivité de la commune et le cadre de vie de ses habitants.



Il s'agira entre autres de mettre en synergie les polarités urbaines par un réseau de déplacements multimodaux, de qualifier le patrimoine architectural, urbain et paysager, de révéler la perception des lieux et d'y inventorier des scénarios d'usages et d'ambiances possibles, inscrits dans un « Tout ».

Pour mener ce travail, une équipe pluridisciplinaire constituée par l'agence Axe Saône-Architectes Paysagistes, le bureau d'études techniques Aintegra et l'expert mobilité Transitec ont été désignés. Ils travailleront dans une démarche de co-construction partagée par les acteurs du territoire. Différentes réunions thématiques et ateliers de concertation sont organisés afin de recueillir les perceptions et les besoins des usagers et d'aboutir à une feuille de route contextualisée pour Pont-de-Veyle.

L'étude se déroulera en 3 grandes étapes : l'établissement d'un diagnostic urbain et paysager, suivi de la proposition de scénarii d'aménagement, pour aboutir au « Plan Guide 2050 » et à ses fiches actions. De là émergeront des projets concrets d'aménagement du territoire, mener en bonne intelligence dans une cohérence d'ensemble.

Les personnes filmées doivent être informées, au moyen d'affiches ou de panneaux affichés en permanence, de façon visible et compréhensible par tous.

Afin que les panneaux affichés restent lisibles, ils doivent au moins comporter :

- un pictogramme représentant une caméra ;
- l'identité du responsable du système ;
- les finalités poursuivies par le traitement ;
- les droits des personnes concernées (accès, rectification, effacement).



Les panneaux de la commune sont installés aux 3 entrées du village pour un coût de 210€ TTC.

La MFR implique les élèves de 4^{ème} dans des actions citoyennes au sein de la commune, pour la rentrée prochaine.



La municipalité se réjouit d'un tel partenariat avec la MFR de Pont de Veyle. Ce sont 24 élèves mobilisés, pour participer à des travaux tels que la peinture, le rangement, le désherbage, l'entretien etc. Ces jeunes seront encadrés par l'équipe de la MFR.

Le projet se tiendra sur le nettoyage d'un terrain de tennis laissé à l'abandon, il sera transformé en terrain multisports. Une fresque sera peinte sur le mur par les jeunes de la MFR. Merci à eux pour leur dynamisme.

OPAH-RU

La Communauté de Communes de la Veyle mène une action volontariste en faveur de l'amélioration de l'habitat : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) conduite pour une durée de 5 ans et menée en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Départemental.

Cette opération vise la réalisation de travaux pour les propriétaires et engage également les collectivités locales dans l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'opération s'étend sur les communes de Pont-de-Veyle, Vonnas, Mézériat ainsi que sur le quartier de la gare de la commune de Crottet et le quartier des Dîmes de la commune de Laiz. SOLIHA Ain a été choisie pour animer cette opération.

L'OPAH de renouvellement urbain permet de traiter des problématiques spécifiques auxquelles des territoires ciblés (exemple : centre-bourg) sont confrontés et qui nécessitent à la fois des actions incitatives et la mise en place de dispositifs d'intervention plus lourds.

Ces dispositifs permettent de recourir à des interventions foncières et immobilières ainsi qu'à des outils coercitifs de droit public (traitement de l'insalubrité, actions foncières, opérations de restauration immobilière (ORI) sous déclaration d'utilité publique (DUP) ...).

A qui s'adresse cette opération ?

- Propriétaires occupants ou usufruitier d'un logement ancien (achevé depuis plus de 15 ans) que vous occupez à titre de résidence principale (sous condition de ressources),
- Propriétaires bailleurs de logements en location ou vacants (achevé depuis plus de 15 ans) destinés à être loués, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné sur une période minimale de 9 ans.

Quels types de travaux ?

- Travaux d'amélioration énergétique : travaux d'isolation thermique, chauffage, menuiseries, ventilation ...
- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap : accessibilité, salle de bains, motorisation de volets...
- Travaux lourds pour une réhabilitation complète : mise aux normes électricité, sanitaires, toiture...
- Travaux de ravalement de façades : opération façade sur des secteurs ciblés des centres bourg de Pont-de-Veyle, Mézériat, Vonnas et le quartier de la Gare à Crottet le quartier Les Dîmes à Laiz.

Quelles aides financières ?

- Des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) cumulables avec d'autres aides complémentaires (Conseil Départemental, Communauté de communes, Communes, Caisses de retraites...);
- SOLIHA Ain vous accompagne dans votre projet de travaux et mobilise les dispositifs financiers existants en fonction de votre situation et de vos besoins.

Pour être conseillé et accompagné gratuitement, n'hésitez pas à nous contacter au 04.74.21.02.01* ou à nous rencontrer lors des permanences sur votre territoire

*Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition pour contacter SOLIHA

VOUS DEVEZ AVOIR L'ACCORD DE TOUS LES FINANCEURS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. ILS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT.

PLAN DE FINANCEMENT	
Montant travaux HT	40 795,83 €
Montant travaux TTC	42 974,21 €
ANAH (80% *70 000€ HT max)	32 637,00 €
Prime sortie passoire (10% *70 000€ HT max)	4 080,00 €
CC VEYLE (7,5% * 30 000 € HT max)	2 250 €
Commune (7,5% * 30 000 € HT max)	2 250 €
Total des subventions	41 217 €
Reste à Charge	1 757 €

Exemple de projet réalisé à Pont de Veyle

Propriétaire occupant - Amélioration thermique

Situation ménage : couple, retraité

Ressources très modestes

Etat initial du logement : murs en pisé non isolé, plafonds bois sur solive isolé 30 cm,

plancher sur terre-plein et une partie donnant sur l'extérieur, fenêtre en bois double vitrage, VMC autoréglable, chaudière fioul, ECS combiné au système de chauffage,

Projet : - Isolation sous garage- Menuiseries- PAC (Pompe A Chaleur) air/eau

Saut de 3 étiquettes, sortie de passoire énergétique (F), étiquette C après travaux.

Pont de Veyle, Village aidant - Alzheimer

Nous ne le dirons jamais assez, mais les personnes atteintes d'Alzheimer se voient encore largement réduites au statut de malade, à la parole disqualifiée et aux compétences oubliées. Dès lors, comment peuvent-elles espérer conserver le plus longtemps possible leurs habitudes de vie, leurs loisirs, leurs relations amicales ou familiales ? Il est pourtant fondamental pour elles comme leurs familles de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités quotidiennes, avec le soutien de personnes attentives et rassurantes, dans des villes et villages ouverts et concernés par leurs problématiques.



France Alzheimer et maladies apparentées encouragent la réflexion et l'action collective visant à rendre nos espaces publics plus accueillants et inclusifs. En adhérant à la charte d'engagements réciproques « Ville Aidante Alzheimer », les collectivités locales, qu'elles soient villages, villes ou départements, affirment leur volonté de faire de l'espace public un espace qui s'ouvre à nouveau.

En signant la charte "Ville Aidante Alzheimer", les municipalités s'engagent à faciliter la connaissance et le déploiement d'actions en faveur des personnes malades et de leurs familles.

Pour Pont de Veyle, à partir de septembre, à la salle annexe, 2 rue de la verchère (à côté de la bibliothèque)

Atelier de mobilisation cognitive

12 séances le mercredi de 14h à 16h :
10/09 - 17/09 - 24/09 - 01/10 - 08/10 - 15/10 - 22/10 - 29/10 - 05/11 - 19/11 - 26/11 - 03/12

Animées par Olivia MEUNIER -
Psychologue - 06.78.61.03.35

Formation des aidants

5 rendez-vous le mercredi
de 14h30 à 17h30 :
24/09 - 22/10 - 05/11 - 19/11 - 03/12

Gratuite et animée par un binôme
psychologue/bénévole
Renseignements et inscriptions :
06.52.13.81.21 ou 04.74.52.10.90

Groupe de parole

Un mercredi par mois de 18h à 20h :
24/09 - 22/10 - 19/11 - 03/12
Animé par une psychologue et une
bénévole
Accès libre et sans inscription
Gratuit

Une créathèque à la bibliothèque municipale !

Dans le cadre de la convention de partenariat qui nous lie, la bibliothèque départementale a choisi notre commune pour le dynamisme de notre équipe bénévole de la bibliothèque pour participer à un projet expérimental de collections innovantes c'est-à-dire de prêt d'objets.

3 thématiques ont été choisies : **Couture/Tricot - Modelage - Pyrogravure.**

L'inauguration est prévue début Octobre.



Les actions du CCAS

Les membres du CCAS se mobilisent : des appels réguliers, des passages à domicile ou encore la distribution de packs d'eau aux personnes fragiles inscrites sur notre registre communal (**vous connaissez une personne ou vous avez + de 70 ans et vous souhaitez être inscrit sur notre registre des personnes fragiles. Faites le connaître à la mairie**).



L'après-midi festive musicale a eu lieu le dimanche 6 juillet sous le marché couvert (trop de moustiques au parc du château). K'Frine a mis le feu et les 70 convives présents ont passé un bon moment de convivialité, de gourmandise et de danse. Bravo à toute l'équipe !



**Vous êtes en difficulté ???
Le CCAS est là pour vous écouter,
vous guider, vous aider.
Ne restez pas dans l'inquiétude
et la détresse.
Contactez la mairie au 03.85.31.53.14.**

Le repas annuel du CCAS est
prévu le dimanche 16 novembre
Nous gardons encore un peu le
suspense sur le thème

